RAPPORT ANNUEL

2021
2022

fondsradiostar

SOMMAIRE

3 Le Fonds

4 Mot du président

5 Le conseil d'administration et l'équipe

6 Les partenaires financiers

7 Les résultats financiers

8 Les prix

11 Les certifications

13 Le programme

LES INTERVENTIONS

16 Faits saillants

19 Liste complète de tous les projets acceptés en 2021-2022

22 La diversité musicale

24 Émergence et accompagnement

26 La clientèle

LES EFFETS

29 Les dépenses par secteur

30 Les ventes

31 Les activités scéniques

32 Les images

ÉTATS FINANCIERS 2021-2022

Historique

En 1998, le CRTC autorise, à l'intérieur de la *Politique concernant la radio commerciale* (Avis public CRTC 1998-41), la création d'un fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne, établissant une contribution financière de 3 % de la valeur des transactions d'acquisition à ce fonds. En novembre 2000, il approuve la proposition conjointe de l'ACR et de l'ADISQ précisant la structure et les modalités du Fonds RadioStar. En décembre 2006, la nouvelle politique du CRTC sur la radio commerciale reconduit cette contribution.

Depuis sa mise en œuvre en août 2001, le Fonds RadioStar offre un programme d'aide financière pour soutenir la commercialisation d'enregistrements sonores au Canada. La Fondation MUSICACTION assure la gestion de ce programme depuis le début de ses activités sous la direction du conseil d'administration du Fonds RadioStar. Son programme et ses règles, totalement distincts de ceux de MUSICACTION, sont administrés de façon indépendante.

Mission

La mission du Fonds RadioStar, telle que libellée dans le Plan stratégique 2021-2022, est la suivante : ***accompagner l'émergence de nouveaux artistes canadiens en musique francophone*** et leur développement, par un ***appui financier à des projets de commercialisation et de promotion d'enregistrements sonores.*** Offrant toute la flexibilité nécessaire pour encourager et **stimuler l'innovation**, le Fonds propose un soutien supplémentaire et subséquent aux autres sources de financement.

Orientations stratégiques

- Maintenir le **cap sur l'émergence de nouveaux artistes** et le développement des carrières.
- Faire preuve de **souplesse en diversifiant ses voies d'accès** et en mettant à niveau les critères d'accès pour soutenir une **plus grande diversité de clientèles**. Le Fonds veille à offrir des **parts de soutien plus équitables** entre les clientèles.
- Appuyer les visions innovantes et s'adapter pour accompagner les stratégies qui intègrent de **nouveaux formats de diffusion et de consommation**.
- Reconnaître et tenir compte des **réalités différentes** que vivent les **clientèles francophones canadiennes en situation minoritaire**. Adapter son approche afin d'assurer un **accès pancanadien équitable** et prévoir un **financement dédié**.

C'est sur une note d'espoir que s'est terminé l'exercice financier 2021-2022 du Fonds RadioStar, alors que l'industrie de la musique canadienne renoue avec le public en salle. Cette fin d'année et le passage à l'année suivante, 2022-2023, signifient également que le Fonds RadioStar amorce une troisième décennie d'existence. Si cette longévité est le gage de son utilité, il est important de souligner que le Fonds entame potentiellement sa dernière ligne droite, avec une durée de vie restante estimée à cinq ans en raison de la baisse marquée et continue de ses revenus. Ainsi, pour une deuxième année consécutive, en 2021-2022, le Fonds a dû puiser dans sa réserve constituée aux fins d'assurer un même niveau d'engagement à ses clientèles que lors des années antérieures.

Au terme de l'année 2021-2022, les contributions des radiodiffuseurs depuis les débuts du Fonds totalisent 63 398 020 $. Les sommes reçues durant cette année ainsi que celles prises à même la réserve du Fonds ont permis de soutenir les deux volets du programme à hauteur de 3 754 438 $.

2021-2022 marque aussi la première année d'une toute nouvelle mouture du *Volet 1 – Commercialisation* du programme du Fonds RadioStar. En effet, ce volet a été repensé, remanié, afin de mieux refléter l'écosystème actuel de notre secteur musical, et ce, en visant une plus grande diversification de la clientèle bénéficiaire, incluant les artistes entrepreneurs. Ainsi, les changements apportés ont été majeurs, notamment par la création, d'une part, d'une voie donnant accès à de nouvelles enveloppes annuelles de financement visant à assurer plus de prévisibilité et de stabilité pour les maisons de disques reconnues (Accès 1) et, d'autre part, d'une troisième voie d'accès utilisant une grille de sélection pour financer des projets prometteurs n'atteignant pas les seuils de ventes. Cette dernière voie d'accès a été divisée en deux axes distincts, soit pour des projets d'artistes et d'entreprises des communautés francophones en situation minoritaire (Accès 3A) ou pour des projets d'artistes et d'entreprises du Québec (Accès 3B, projet pilote). L'accès grâce à l'atteinte des seuils de ventes pour les autres maisons de disques a été maintenu et est devenu l'Accès 2.

Les résultats de cette première année de la nouvelle version du programme sont globalement positifs, même si la demande n'a pas été aussi importante qu'espéré pour les Accès 2 et 3. Il demeure, qu'au total, les contributions d'aide ont permis d'appuyer 111 artistes différents, un sommet dans l'existence du Fonds. En outre, 84 % de ces artistes sont en début de carrière, en lien avec la mission première du Fonds qui est l'émergence.

Du côté des communautés francophones en situation minoritaire, on note une hausse marquée, alors que 11 projets d'artistes ont été financés à travers les trois voies d'accès, ce qui correspond à 9 % de l'ensemble des projets financés. Il s'agit là d'une belle avancée par rapport aux résultats des années précédentes et nous nous réjouissons de cette amélioration eu égard à notre mandat pancanadien.

En définitive, tout cela se traduit par un total de 95 albums, 12 EP et 6 titres dont la commercialisation a été aidée cette année par le Fonds RadioStar.

En terminant, je tiens à souligner l'arrivée de la nouvelle directrice générale de l'ADISQ, Mme Eve Paré, au conseil d'administration du Fonds RadioStar au début de l'année 2021-2022. Enfin, comme cette année constituait la deuxième et dernière année de mon mandat à titre de président du conseil d'administration, je remercie mes consœurs et confrères du conseil pour leur soutien et l'équipe du Fonds pour leur travail minutieux et constant, et je passe le flambeau à une nouvelle présidence de l'ACR en 2022-2023, comme le veut la règle d'alternance prévue.

Le président du conseil,
Raymond Du Berger

Le conseil d'administration du Fonds RadioStar est composé de 12 membres votants. Il est formé de cinq représentants des radiodiffuseurs nommés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), de cinq représentants de l'industrie nommés par l'ADISQ et de deux personnes proposées conjointement par l'ACR et l'ADISQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Raymond Du Berger
Président,
Disques Artic Inc.

VICE-PRÉSIDENT
Jean-Philippe Lavoie
Gestionnaire,
Développement du contenu canadien, SiriusXM

TRÉSORIÈRE
Jacynthe Plamondon-Émond
Présidente, InTempo Musique et cofondatrice de Distribution Amplitude

SECRÉTAIRE
Martine Tremblay
Avocate, Arsenal Média et Associée,
Lussier & Khouzam

ADMINISTRATEUR
Jean-Christian Aubry
Directeur label, Bonsound

ADMINISTRATEUR
Patrick Binette
Directeur, Contenu et Programmation, Stingray

ADMINISTRATEUR
Jean-François Blanchet
Président, Torpille Promo Radio

ADMINISTRATRICE
Nathalie Corbeil
Développement des affaires, Nat Corbeil

ADMINISTRATRICE
Alixe Hennessey Dubuc
Directrice label, Audiogram

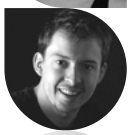

ADMINISTRATEUR
Pier-Étienne Lessard
Programmateur musical, CKOI

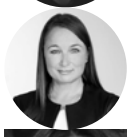

ADMINISTRATRICE
Eve Paré
Directrice générale, ADISQ

ADMINISTRATRICE
Janik Richard
Directrice du contenu médias pour
les stations Rouge et Énergie, Bell Média

GESTION DU FONDS

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Louise Chenail

DIRECTRICE, AFFAIRES CORPORATIVES - DÉVELOPPEMENT COLLECTIF ET INTERNATIONAL
Anne-Karine Tremblay

GESTIONNAIRE, DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE - PROGRAMMES
Véronique Landry

GESTIONNAIRE, FINANCES ET OPÉRATIONS
Emily Nesseler

CONTRÔLEUSE FINANCIÈRE
Nicole Rouabah

RESPONSABLE, OPÉRATIONS ET DONNÉES
Gwenaëlle Sartre

RESPONSABLE DES INITIATIVES INDIVIDUELLES (VOLET II – FONDS RADIOSTAR)
Claude von Deschwanden

CHARGÉE DE PROGRAMME SÉLECTIONS - INITIATIVES INDIVIDUELLES ET FONDS RADIOSTAR
Émilie Paquette

ANALYSTE PRINCIPALE
Laurianne Ogiez

ANALYSTE
Mylène Carassic

COORDONNATRICE DES RESSOURCES HUMAINES, ACCUEIL ET LIAISON AVEC LES CLIENTÈLES
Geneviève Moreau

CONSEILLÈRE, AFFAIRES CORPORATIVES ET LÉGALES - VIGIE
Gaëlle Beauregard

COORDONNATRICE DES OPÉRATIONS
Jacinthe Roy

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Lynda Aubin

RESPONSABLE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES
Mélanie Lalancette

AUDITRICE INDÉPENDANTE
Monique Beaulieu CPA, CGA

PARTENAIRES
11733630 CANADA INC. (RADIO CHOC-FM)
2784486 ONTARIO LIMITED (RADIO CKFG-FM)
ACADIA BROADCASTING
CIRC RADIO
COAST COMMUNICATIONS
DUFFERIN COMMUNICATIONS
EVANOV COMMUNICATIONS
FIVE AMIGOS BROADCASTING
GOLDEN WEST BROADCASTING
HARVEST MINISTRIES (ETERNACOM)
HDL INVESTMENTS (HARVARD BROADCASTING)
LAKESIDE RADIO BROADCASTING
LOCAL RADIO BROADCASTING
MERRITT BROADCASTING
MY BROADCASTING CORPORATION
RADIO WEB MÉDIA DES SOURCES
RADIUS HOLDING
ROGERS MEDIA
TORRES MEDIA
VISTA RADIO

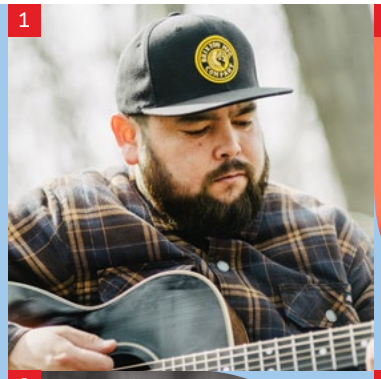

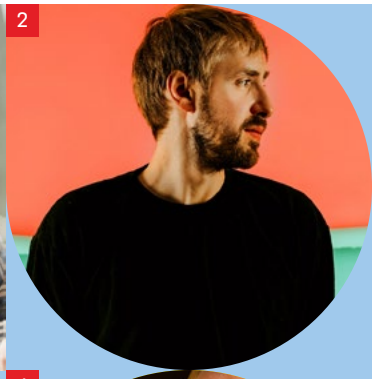

MATIU (1)
Crédit : Drowster

ALEX PIC (2)
Crédit : Marina Fontaine

ANDRÉANNE A. MALETTE (3)
Crédit : Catherine Deslauriers

SOULDIA (4)
Crédit : Félix Renaud

Depuis les débuts du Fonds, en incluant ce 21e exercice financier, la moyenne des frais d'administration est de 8,4 %. Ceci, dans le respect des règles approuvées par le CRTC en novembre 2000 indiquant que ces frais ne devraient pas représenter à terme plus de 10 % des contributions reçues des radiodiffuseurs.

Les revenus du Fonds RadioStar et de son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent principalement des contributions exigées par le CRTC lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Au minimum, 3 % de la valeur de ces transactions doit être versé à ces deux fonds. Pour les transactions visant le marché francophone, 80 % de ce 3 % est versé au Fonds RadioStar; pour les transactions visant le marché anglophone, 20 % du 3 % lui est versé.

L'ACR perçoit les 3 % de la valeur des transactions, conformément aux modalités de paiement acceptées par le CRTC, et reverse au Fonds RadioStar les contributions attribuées au développement de la musique vocale francophone. En 2021-2022, ces contributions ont été de 2 103 209 $. Depuis la création du Fonds en 2001-2002, elles totalisent 63 398 020 $. À terme en 2029, le financement devrait avoir atteint 68,4 M$.

Déboursés et soldes résiduels d'engagements

Les déboursés effectués représentent généralement un premier versement pour les projets acceptés dans l'année en cours et un paiement final pour les projets acceptés dans l'exercice précédent. Peu de projets sont achevés au cours d'un même exercice financier. Les déboursés ont été de 3 754 438 $ comparativement à 3 582 386 $ en 2020-2021. Au 31 août 2022, le solde résiduel des engagements s'établit à 567 031 $ comparativement à 1 543 073 $ en 2020-2021.

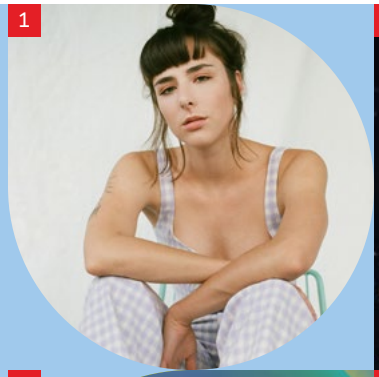

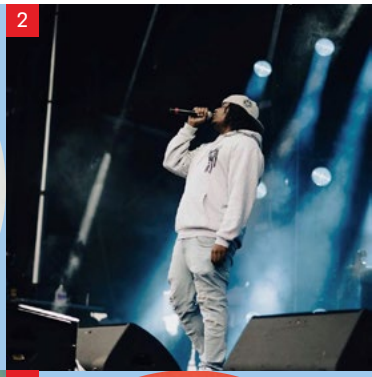

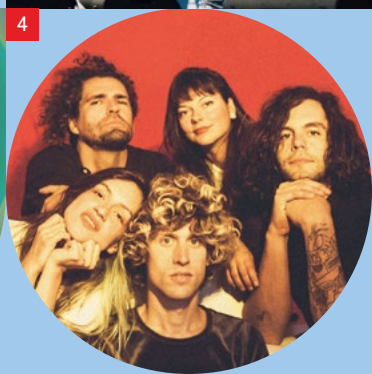

ARIANE ROY (1)
Crédit : Gaëlle Leroyer

SHREEZ (2)
Crédit : Julio Alejandro

LISA LEBLANC (3)
Crédit : Annie France Noël

BON ENFANT (4)
Crédit : Camille Gladu-Drouin

Le Fonds RadioStar a accompagné de nombreux projets d'artistes récompensés en 2021-2022 :

2FRÈRES (1)

Prix reconnaissance - Album ayant franchi le cap des 150 semaines au Top Ventes du PalmarèsPRO - La route - PRIX RENCONTRES 2021

—

Chanson populaire - À tous les vents - SOCAN 2021
(Steve Marin, Gautier Marinof, Erik Caouette, Sonny Caouette)

—

Chanson populaire - Faut qu'j'y aille - SOCAN 2021
(Steve Marin, Gautier Marinof, Erik Caouette, Sonny Caouette)

ALEX BURGER (2)

Album de l'année - Country - Sweet Montérégie - ADISQ 2021

CINDY BÉDARD (3)

Prix Musique country- SOCAN 2021 - Après l'orage

COMMENT DEBORD (4)

Premier album francophone d'un artiste québécois s'étant démarqué avec un ou des extraits sur les ondes radio amplifiées - Comment Debord - PRIX RENCONTRES 2021

CONNAISSEUR TICASO (5)

Album de l'année - Rap - Normal de l'Est - ADISQ 2021

DAMIEN ROBITAILLE (6)

Artiste de l'année ayant le plus rayonné sur le Web - ADISQ 2021

DAVID GOUDREAULT (7)

Prix Clémence Desrochers - Excellence de l'imaginaire - SPACQ 2021

FOUKI (8)

Interprète masculin de l'année - ADISQ 2021

IRVIN BLAIS (9)

Prix Paul Daraîche Couleur country - SPACQ 2021

10

11

12

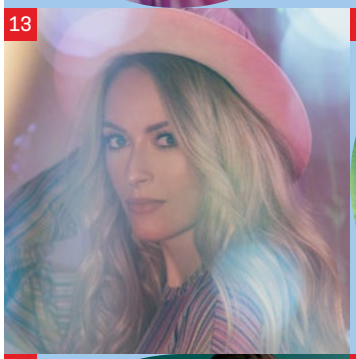
13

14

15

16

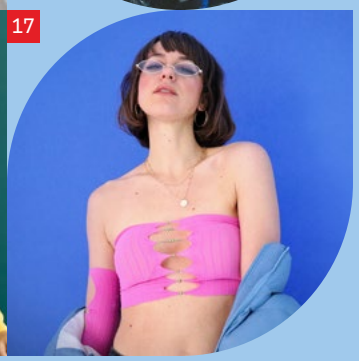
17

KLÔ PELGAG (10)

Album de l'année - Alternatif - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021

—

Album de l'année - Choix de la critique - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021

—

Auteure ou compositrice de l'année - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021

—

Script de l'année - VIVRE : Le Spectacle Spectral - ADISQ 2021

—

Spectacle en ligne de l'année - VIVRE : Le Spectacle Spectral - ADISQ 2021

—

Vidéo de l'année - Mélamine - ADISQ 2021

—

Pochette de l'année - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021
(Julien Hébert, David Beauchemin, Marc-Étienne Mongrain, Florence Obrecht)

—

Mise en scène et scénographie de l'année - VIVRE : Le Spectacle Spectral - ADISQ 2021
(Laurence Baz Morais)

—

Arrangements de l'année - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021
(Owen Pallett)

—

Sonorisation de l'année - VIVRE : Le Spectacle Spectral - ADISQ 2021
(Pierre Girard, Rami Renno)

—

Réalisation de disque de l'année - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021
(Sylvain Deschamps)

—

Prise de son et mixage de l'année - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - ADISQ 2021
(Sylvain Deschamps, Pierre Girard)

KLÔ PELGAG ET POMME

Collaboration internationale de l'année - Sorcières - ADISQ 2021

LAURENCE NERBONNE (11)

Prix Gilles Vigneault - Jeunes carrières - SPACQ 2021

LAURENCE-ANNE (12)

Artiste de l'année - GALA GAMIQ 2021

—

EP Indie Rock - Accident - GALA GAMIQ 2021

LÉA JARRY (13)

Album ou EP Country - L'heure d'été - GALA GAMIQ 2021

LES HAY BABIES (14)

Vidéoclip - Choix du public - En Californie - GALA GAMIQ 2021

LOUIS-JEAN CORMIER (15)

Album de l'année - Adulte contemporain - Le ciel est au plancher - ADISQ 2021

—

Album francophone de l'année - Quand la nuit tombe - JUNO AWARDS 2021

LUDOVICK BOURGEOIS (16)

Chanson populaire - Figé dans le temps - SOCAN 2021
(Jeffrey Piton, Pamela Lajoie, Patrick Donovan)

MARIE-GOLD (17)

EP Rap/Hip hop - Règle deux - GALA GAMIQ 2021

MARIE-PIERRE ARTHUR (18)

Coup de cœur francophone - Des feux pour voir - Académie Charles Cros 2021

MAUDE AUDET (19)

EP Folk - Sessions de mai - GALA GAMIQ 2021

MIRO (20)

Premier album francophone d'un artiste québécois s'étant démarqué avec un ou des extraits sur les ondes des radios correspondantes - En retard sur ma vie - PRIX RENCONTRES 2021

PATRICE MICHAUD (21)

Chanson populaire - La grande évasion - SOCAN 2021

P'TIT BELLIVEAU (22)

Album ou EP Hors Québec - … Chante Baptiste - GALA GAMIQ 2021

ROXANE BRUNEAU (23)

Album de l'année - Pop - Acrophobie - ADISQ 2021

—

Album de l'année - Succès populaire - Acrophobie - ADISQ 2021

—

Chanson de l'année - À ma manière - ADISQ 2021

—

Interprète féminine de l'année - ADISQ 2021

—

Prix reconnaissance - Album ayant franchi le cap des 200 semaines au Top Ventes du PalmarèsPRO - Dysphorie

—

Chanson populaire - Aime-moi encore - SOCAN 2021
(Roxane Bruneau, Mathieu Brisset)

SALEBARBES (24)

Prix Palmarès Adisq - Premier album d'un artiste s'étant le plus démarqué dans les palmarès radio et ventes - Live au Pas Perdus

SARAHMÉE (25)

Prix André « Dédé » Fortin - Jeunes carrières - SPACQ 2021

18

19

20

21

22

23

24

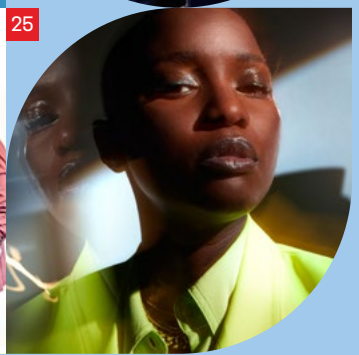
25

Félicitations aux artistes appuyés par le Fonds RadioStar qui, au cours des 6 dernières années, ont obtenu une certification de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (AICE ou CRIA) en fonction du nombre de copies vendues selon le classement suivant :

LES CERTIFICATIONS ALBUMS

ARTISTE	ALBUM	CERTIFICATION
2021		
Karim Ouellet	Fox	Or
Roxane Bruneau	Acrophobie	Or
Patrice Michaud	Le feu de chaque jour	Or
2020		
Louis-Jean Cormier	Le treizième étage	Platine
Les sœurs Boulay	4488 de l'Amour	Or
Les sœurs Boulay	Le Poids des Confettis	Platine
2019		
Émile Bilodeau	Rites de passage	Or
Roxane Bruneau	Dysphorie	Or
Marc Dupré	La vie qu'il nous reste	Or
Loud	Une année record	Or
2018		
2Frères	La Route	Or
2017		
Les Prêtres	Noël Ensemble	Or
2016		
2Frères	Nous Autres	Platine
Les Trois Accords	Gros Mammouth	Double Platine
Louis-Jean Cormier	Les grandes artères	Or

LES CERTIFICATIONS TITRES

ARTISTE	TITRE	CERTIFICATION
2022		
FouKi et Jay Scott	Copilote	Platine
Bleu Jeans Bleu	Coton ouaté	Platine
2021		
FouKi	Makeup	Or
FouKi	Gayé	Platine
Souldia	Valentina	Or
Karim Ouellet	L'amour	Or
FouKi	Ciel (Feat. Alicia Moffet)	Platine
Clay & Friends	Going Up The Coast	Or
FouKi et Jay Scott	Copilote	Or
Loud	Médailles	Or
Loud	Jamais de la vie	Or
Souldia	Le bonheur des autres (Feat. White B, Lost & MB)	Or
2020		
Koriass	Blacklights	Or
Loud	56K	Or
FouKi	Ciel (Feat. Alicia Moffet)	Or
Koriass	Cinq à sept	Or
Loud	Toutes les femmes savent danser	Double platine
Loud	Fallait y aller	Or
Loud	Sometimes, All the time (Feat. Charlotte Cardin)	Or
Bleu Jeans Bleu	Coton ouaté	Or
2019		
Loud	Devenir immortel (et puis mourir)	Or
Loud	Nouveaux riches	Or

	Albums	Titres téléchargés
Or	40 000	20 000
Platine	80 000	40 000
Double Platine	160 000	80 000
Triple Platine	240 000	120 000
Diamant	800 000	400 000

Une démarche de réflexion s'imposait pour le Fonds RadioStar au terme de l'année 2020-2021. D'une part, 2020 a été une année hors norme en raison de la pandémie de COVID-19. Plusieurs mesures d'allègements temporaires avaient été mises en place pour accompagner les entreprises et les artistes durant cette période difficile. D'autre part, le plus récent plan quinquennal du Fonds arrivait à terme.

Ainsi, l'équipe du Fonds, appuyée par le conseil d'administration, a effectué un important processus de révision du programme et de ses accès en vue de lancer une toute nouvelle mouture en 2021-2022. Le programme offre désormais trois voies d'accès par le *Volet 1 – Commercialisation* visant une plus grande diversification de la clientèle, notamment les artistes entrepreneurs. *Le Volet 2 – Projet collectif* s'inscrit, quant à lui, dans la continuité. Voici un résumé du programme.

VOLET 1 – COMMERCIALISATION

Le Volet 1 – Commercialisation vient appuyer les investissements réalisés par les détenteurs des droits d'exploitation des enregistrements sonores en promotion et en mise en marché de projets canadiens en musique vocale francophone. Suivant la mission du Fonds, la priorité est accordée aux projets visant les artistes en début de carrière (1, 2 et 3 albums en carrière), suivis par les projets ciblant les artistes en développement de carrière (4 et 5 albums en carrière).

Trois voies d'accès

ACCÈS 1

Cet accès prend appui sur l'attribution à des entreprises d'un statut de *maison de disques reconnue* en vertu de leur rendement supérieur. Il permet le dépôt d'une demande annuelle regroupant plusieurs projets d'artistes et l'octroi d'une enveloppe de financement global au début de l'année financière. Les contributions sont octroyées de manière concurrentielle entre les maisons de disques reconnues selon la qualité du plan annuel soumis, le nombre d'artistes en début de carrière visés et les investissements prévus pour ceux-ci, le niveau global des investissements et l'historique de financement de l'entreprise au Fonds. Une entreprise peut recevoir un minimum de 100 000 $ et un maximum de 350 000 $ annuellement. Un groupe d'entreprises liées peut cumuler une aide financière maximale de 550 000 $ annuellement.

Voici les 11 entreprises qui ont bénéficié d'un statut de maison de disques reconnue en 2021-2022 :

- Bonsound
- Bravo Musique
- Cie Larivée Cabot Champagne (La Tribu)
- Coyote Records
- Disques 7ième Ciel
- Disques Audiogramme
- Disques Musicor
- Joy Ride Records
- Kay Productions Musique
- L-A be
- Simone Records

ACCÈS 2

Cet accès soutient les projets portés par une maison de disques lorsque ceux-ci atteignent des *seuils de ventes* établis en fonction du nombre d'albums en carrière de l'artiste.

SEUILS DE VENTES 2021-2022								
Nombre d'albums en carrière	Titre avant le 1er album	EP avant le 1er album	1er album	2e album	3e album	4e album	5e album	6e album et plus
Unités de ventes d'albums requises	150	250	550	650	800	900	1000	3 600

Les projets peuvent être soumis dès l'atteinte de ces seuils. Par la suite, l'évaluation repose sur la qualité du descriptif du projet, du plan de commercialisation et du budget. Selon la nature du projet, les aides maximales varient, soit 85 000 $ pour un album, 42 500 $ pour un EP et 7 000 $ pour un titre pour un maximum de 21 000 $ pour trois titres. Une entreprise peut obtenir une aide annuelle maximale de 100 000 $ pour les Accès 2 et 3 cumulés.

ACCÈS 3

Reposant sur une toute nouvelle approche du Fonds, cet accès vise à soutenir des projets déjà commercialisés où un rendement peut être démontré, sans devoir atteindre les seuils de ventes. De ce fait, il offre une voie différente notamment aux artistes entrepreneurs. L'Accès 3 se divise en deux axes distincts : le premier (3A) vise les artistes et les entreprises des communautés francophones en situation minoritaire (CLOSM) et, le second (3B), projet pilote, cible les artistes et les entreprises du Québec. Ces deux voies d'accès reposent sur une sélection et font l'objet de deux dates de dépôt par année financière.

Pour l'Accès 3A (CLOSM), il s'agit d'un processus concurrentiel où la sélection repose sur une grille d'évaluation prenant en compte la qualité du projet, le succès déjà obtenu par celui-ci et son potentiel de succès à venir. L'évaluation met l'accent, entre autres éléments, sur le rayonnement de l'artiste et de son projet dans sa propre communauté.

Pour l'Accès 3B, l'évaluation des projets est d'abord effectuée sur une base comparative des données tangibles et vérifiables faisant état du rendement obtenu par les projets au moment du dépôt. Les projets qui se démarquent font ensuite l'objet d'une évaluation par grille plus approfondie en fonction notamment de la qualité du plan de commercialisation soumis et du potentiel de succès.

L'Accès 3A (CLOSM) vise les projets d'artistes en début de carrière (1, 2 et 3 albums en carrière) et en développement de carrière (4 et 5 albums en carrière) alors que l'Accès 3B vise exclusivement les projets d'artistes en début de carrière.

L'aide accordée peut atteindre un maximum de 40 000 $ par projet, à l'exclusion des projets visant des artistes ayant obtenu une certification platine qui sont limités à 30 000 $.

VOLET 2 – PROJET COLLECTIF

Le *Volet 2 - Projet collectif* vise à soutenir la réalisation de projets de promotion collective structurants pour le secteur de la musique francophone canadienne. Les projets doivent appuyer les stratégies individuelles de mise en marché d'enregistrements sonores de la clientèle du Fonds au *Volet 1 – Commercialisation*. L'accès à ce volet est limité aux associations professionnelles représentatives du secteur de l'enregistrement sonore canadien francophone.

NAOMI (1)
Crédit : Lian Benoit

LENDEMAIN DE VEILLE (2)
Crédit : Véronique Duplain

CLAUDE BÉGIN (3)
Crédit : Claude Bégin

MANU MILITARI (4)
Crédit : Félix Renaud

DAWAMAFIA (5)
Crédit : Julio Alejandro

VANILLE (6)
Crédit : Étienne Barry

LES INTERVENTIONS

Commercialisation et projets collectifs

La nouvelle mouture du programme offre maintenant trois voies d'accès pour les activités de commercialisation :

Accès 1

11 maisons de disques reconnues, **89** projets de **87** artistes

Accès 2

16 projets de **13** artistes

Accès 3

14 projets de **11** artistes, soit **7** projets en 3A de **5** artistes et **7** projets en 3B de **6** artistes

95

albums, **12** EP, **6** Titres

111

artistes différents, **84** % en début de carrière

AIDE À **36** STRUCTURES DIFFÉRENTES, DONT **4** ARTISTES ENTREPRENEURS

11

projets d'artistes francophones en situation minoritaire, soit **9 %** de tous les projets financés

2 991 017 $

en commercialisation :
87 % en promotion et images
13 % en activités scéniques

1 projet collectif pour

150 000 $

d'engagement

DEMANDES ET ACCEPTATIONS - 3 ANS

Avec la refonte du programme en 2021-2022, la comptabilisation des demandes reçues et acceptées diffère des années passées. En effet, les 41 demandes regroupent les 11 maisons de disques reconnues en Accès 1, 16 demandes en Accès 2 et 14 demandes en Accès 3. Les maisons de disques reconnues ont été financées pour 89 projets dans le cadre de leurs 11 demandes globales. Ce détail permet de poser un regard comparatif entre les années, de telle sorte que ce sont au total 119 projets différents qui ont été soutenus en 2021-2022.

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
VOLET 1 – COMMERCIALISATION			
Demandes reçues	41	85	79
Demandes acceptées	41	85	79
Albums différents	95	60	60
Titres et EP	18	16	7
Montants demandés	4 680 987 $	3 586 393 $	3 446 837 $
Montants accordés	2 991 017 $	3 448 922 $	3 253 007 $
Montants déboursés	3 526 784 $	3 264 261 $	2 989 112 $
VOLET 2 – PROJETS COLLECTIFS			
Demandes reçues	1	4	5
Demandes acceptées	1	4	5
Montants demandés	160 000 $	330 000 $	327 531 $
Montants accordés	150 000 $	330 000 $	310 000 $
Montants déboursés	227 654 $	318 125 $	299 908 $
TOTAL – VOLETS 1 ET 2			
Demandes reçues	42	89	84
Demandes acceptées	42	89	84
Albums différents	95	60	60
Montants demandés	4 840 987 $	3 916 393 $	3 774 368 $
Montants accordés	3 141 017 $	3 778 922 $	3 563 007 $
Montants déboursés	3 754 438 $	3 582 386 $	3 289 020 $

DEMANDES ET ACCEPTATIONS 2021-2022 - 3 VOIES D'ACCÈS

	2021-2022				
	Accès 1	Accès 2	Accès 3		
Volet 1- Commercialisation	Maisons de disques reconnues	Seuils de ventes	3A - CLOSM	3B - Projets prometteurs	Total
Demandes reçues	11	16	7	7	41
Demandes acceptées	11	16	7	7	41
Nombre de projets	89	16	7	7	119
Albums	73	13	4	5	95
EP	10	0	1	1	12
Titres	6	0	0		6
Montants demandés	3 785 439 $	541 065 $	158 437 $	196 046 $	4 680 987 $
Montants accordés	2 160 000 $	518 197 $	118 699 $	194 121 $	2 991 017 $
% de l'aide	72,0%	17,5%	4,0%	6,5%	100%

Les résultats 2021-2022 témoignent de la relance progressive des activités scéniques après une période difficile causée par la pandémie de la COVID-19, alors que les salles de spectacles ont été fermées durant de longs mois. Ainsi, tant en argent ($) qu'en pourcentage (%), les engagements visant le spectacle occupent une place plus importante que lors des deux années précédentes.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS SUR 3 ANS

EN MILLIONS ($)

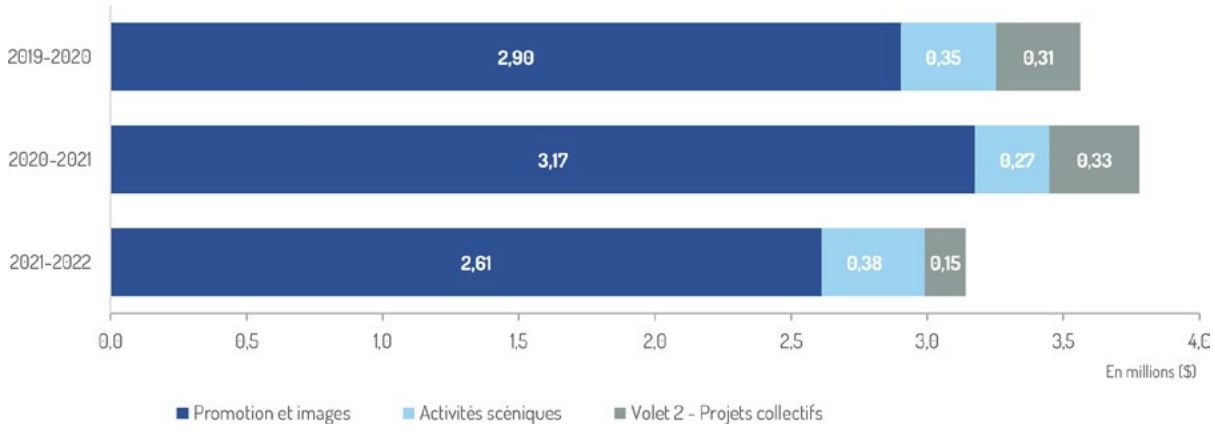

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS SUR 3 ANS

EN POURCENTAGE (%)

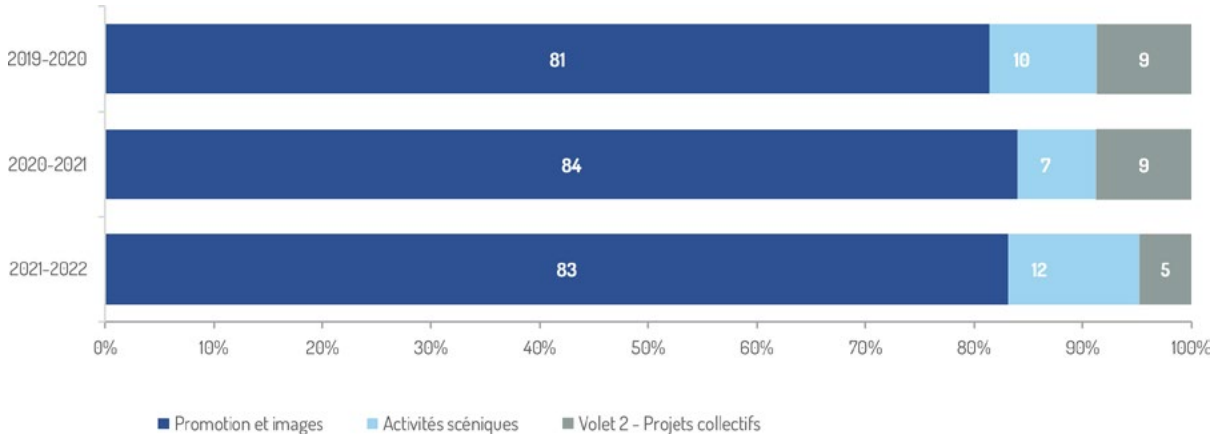

ARTISTE/PROJET	DEMANDEUR	MONTANT $
VOLET COMMERCIALISATION		
ACCÈS 1 - Statut de maison de disques reconnue		
Activités 21-22		
LeBlanc Lisa Les Louanges Nolin Safia P'tit Belliveau	Bonsound	**126 865**
Audet Maude Bilodeau Émile Bouchard Gab Jérôme 50 Larose Thierry Les Frères Goyette L'Isle Mon Doux Saigneur Naomi Nicolet Thaïs	Bravo Musique	**307 142**
Faubert Michel Gémus Nicolas Juste Robert Kanapé Fontaine Natasha Lépine Marie-Annick Tire le Coyote	Cie Larivée Cabot Champagne	**100 000**
Apophis Bégin Claude D-Track Lary Kidd Lucill Miels Mocy Of Course	Coyote Records	**270 257**
Alex Pic Beaudin Greg Bkay FouKi KNLO Koriass Mantisse Matiu Projet Mike Clay et Jay Scott QCLTUR Jay Scott Shreez Souldia	Disques 7ième Ciel	**343 511**

ARTISTE/PROJET	DEMANDEUR	MONTANT $
Chicoine Tom Clavis Luis Comment Debord La Bronze Leclerc Salomé Léonard Marilyne Sanders Zoé	Disques Audiogramme	**154 749**
2Frères Cloutier William Dupré Marc Federico Kingdom Street Lafond Guillaume Lemelin Félix OneNessa Sarahmée Tanguay Guylaine	Disques Musicor	**222 174**
20Some 5Sang14 Loud Lova MikeZip Pagano Rick Rymz	Joy Ride Records	**202 101**
Désirée Ema Marco Guitard Pierre Lachance Simon Lampion Miro Rick et les Bons Moments	Kay Productions Musique	**213 278**
Belle Grand Fille Bourgeois Ludovick Drogue Lacombe Sébastien Les Maryann Roberge Rosalie Seba	L-A be	**119 923**
Blanc Carla Coppé Étienne Cormier Louis-Jean Hippie Hourrah Hubert Lenoir Sagot Julien Vezio Mat	Simone Records	**100 000**
Total Accès 1		**2 160 000**

ARTISTE/PROJET	DEMANDEUR	MONTANT $
ACCÈS 2 - Projets atteignant les seuils		
Belle Grand Fille	Bleu Carpette	8 557
Bon Enfant	Ambiances Ambiguës	84 218
Cassidy Lou-Adriane	Les Yeux Boussoles	8 251
Choses Sauvages	Preste	20 000
DawaMafia	Disques RER	20 167
Klô Pelgag	Coop les Faux-Monnayeurs	20 000
Klô Pelgag	Secret City Records	14 536
Le Couleur	Lisbon Lux Records	44 948
Lendemain de veille	Kartel Musik (High Life Music)	23 381
Manu Militari	Production Grande Plume	65 000
Marième	Disques St-Laurent	65 000
Rach	La source de données	21 769
Robert Robert	Entreprise Chivi Chivi	8 748
Roy Ariane	La maison fauve	73 882
Roy Ariane	La maison fauve	11 118
Vanille	Bonbonbon	28 622
Total Accès 2		**518 197**
ACCÈS 3 - Inscription de projets par sélection		
3A- Artiste ou entreprise Communautés francophones en situation minoritaire		
Haché Joey Robin	Le Grenier musique	16 315
La Patente	Le Grenier musique	12 174
La Patente	La Patente	3 044
Landry Émilie	Le Grenier musique	24 591
Ponteix	Agence RubisVaria	10 000
Ponteix	Lepage Mario	30 000
Sluice	Murphy Trevor	22 575
Total Accès 3A		**118 699**
3B - Artiste ou entreprise du Québec (projet pilote)		
A. Malette Andréanne	La Tanière	8 075
A. Malette Andréanne	Les Productions Nia	24 228
Bérubé Mathieu	Éditions Ad Litteram	35 701
Marie-Gold	Coop Les Faux-Monnayeurs	40 000
Morasse Marjolaine	UniForce Productions	40 000
Paupière	Lisbon Lux Records	16 286
Ray Reney	Éditions Ad Litteram	29 831
Total Accès 3B		**194 121**
Total Accès 3		**312 820**
Total Commercialisation		**2 991 017**
VOLET PROJETS COLLECTIFS		
Mon premier Gala - Ma première nomination 2022	ADISQ	150 000
Total Projets collectifs		**150 000**
TOTAL		**3 141 017**

En 2021-2022, les 119 projets se rattachent à 10 catégories musicales différentes. Trois catégories représentent 70,7 % des projets financés : Populaire 32,8 %, Hip-hop 20,2 % et Folk contemporain 17,7 %.

Ces trois mêmes catégories représentaient 68,3 % des projets lors des deux années précédentes, telles que présentées ci-après, elles occupaient également les mêmes rangs,soit 30,5 % pour Populaire, 26,2 % pour Hip-hop et 11,6 % pour Folk contemporain.

PROJETS ACCEPTÉS EN 2021-2022 SELON LA CATÉGORIE MUSICALE

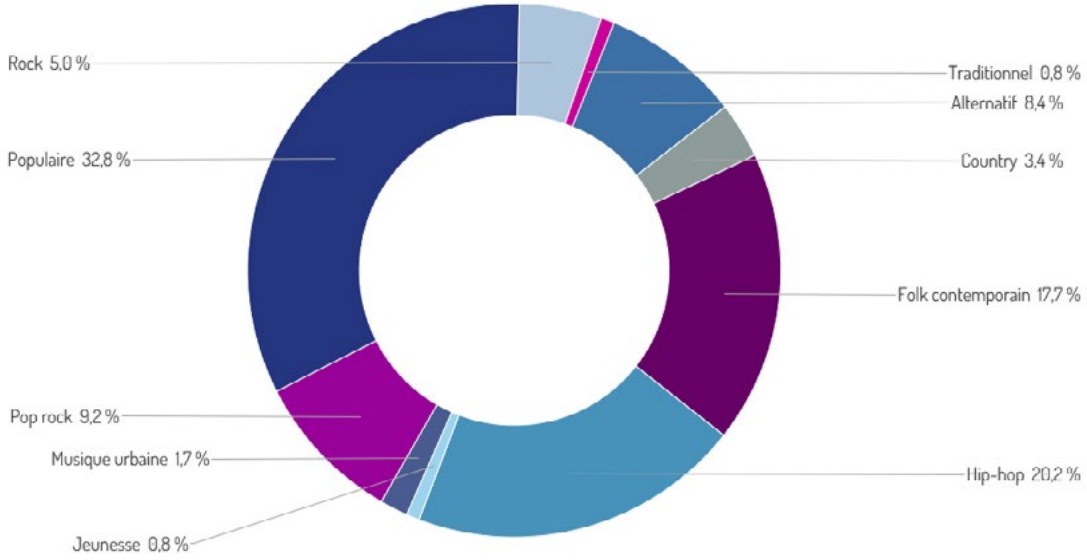

PROJETS ACCEPTÉS DES ANNÉES ANTÉRIEURES SELON LA CATÉGORIE MUSICALE

CUMULATIF 2019-2020 ET 2020-2021

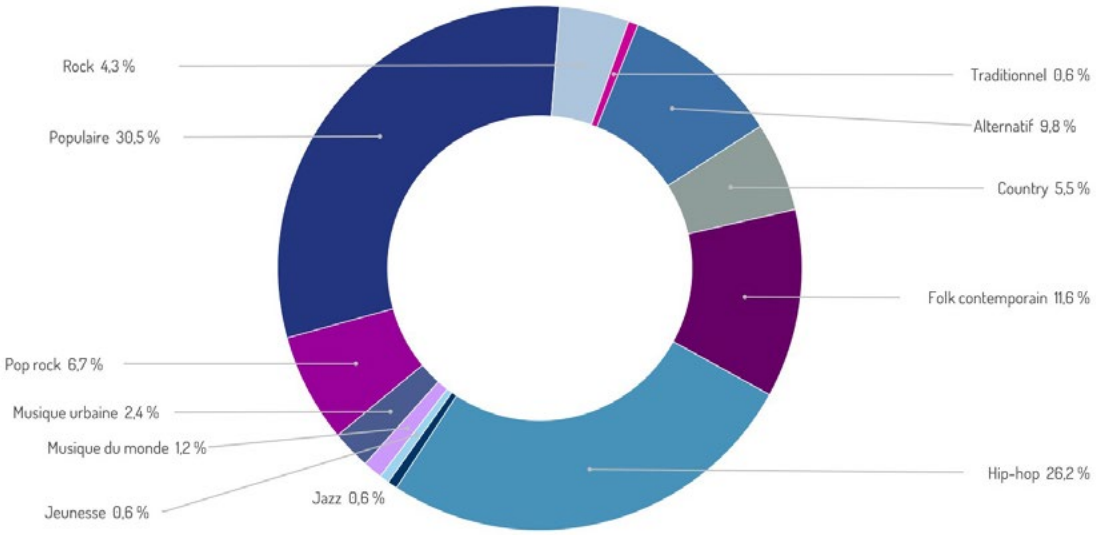

RÉPARTITION DES PROJETS ACCEPTÉS SELON LES REGROUPEMENTS DES GENRES MUSICAUX

La part des regroupements des genres musicaux a légèrement changé par rapport à l'année précédente, quant au poids de certains. En effet, bien que l'ordre demeure sensiblement le même, on remarque une hausse marquée des catégories Folk contemporain, Country et Traditionnel cette année.

	2021-2022		2020-2021	
Regroupement de catégories	n^bre	n^bre (%)	n^bre	n^bre (%)
Populaire I Pop rock I Jeunesse	51	43 %	33	39 %
Folk contemporain I Country I Traditionnel	26	22 %	13	15 %
Rock I Alternatif	16	13 %	14	17 %
Hip-hop I Musique urbaine	26	22 %	24	28 %
Musiques du monde I Jazz	0	0 %	1	1 %
TOTAL	119	100 %	85	100 %

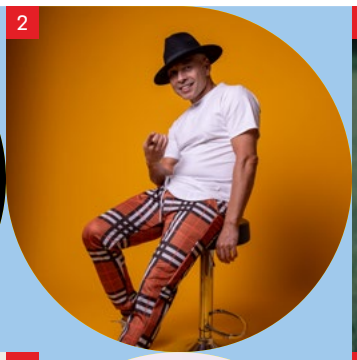

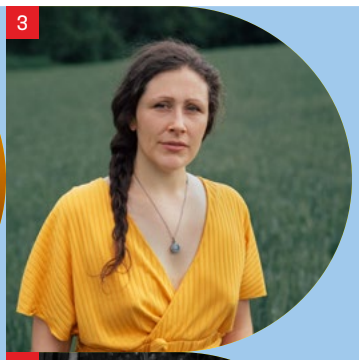

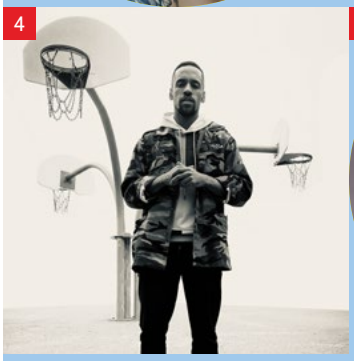

NATASHA KANAPÉ FONTAINE (1)
Crédit : Julie Artacho

FEDERICO (2)
Crédit : Denis Boisvert

BELLE GRAND FILLE (3)
Crédit : Jean-Philippe Sansfaçon

KNLO (4)
Crédit : Étienne Bossé

PAUPIÈRE (5)
Crédit : Christine Turek

LES FRÈRES GOYETTE (6)
Crédit : Sarah Fortin

En 2021-2022, en lien avec la mission du Fonds, 96 % des aides financières ont appuyé des projets visant les artistes en début de carrière (1, 2 ou 3 albums en carrière) et en développement (4 ou 5 albums en carrière).

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTISTES SELON L'AVANCEMENT DE LEUR CARRIÈRE

		Accès 1		Accès 2		Accès 3					
Catégorie d'artistes	Cible annuelle 3 accès	Nombre d'artistes	Part %	Nombre d'artistes	Part %	Nombre d'artistes	Part %	Total	%	Engagement $	%
Artistes en début de carrière (1-2-3 albums en carrière)	60 % à 75 %	71	82 %	11	85 %	11	100 %	93	84 %	2 606 636 $	87 %
Artistes en développement (4 et 5 albums en carrière)	15 % à 25 %	10	11 %	2	15 %	0	0 %	12	11 %	267 957 $	9 %
Artistes établis (6 albums et plus en carrière)	5 % à 15 %	6	7 %	0	0 %	0	0 %	6	5 %	116 424 $	4 %
TOTAL		**87**	**100 %**	**13**	**100 %**	**11**	**100 %**	**111**	**100 %**	**2 991 017 $**	**100 %**

ACCÈS 1

MAISONS DE DISQUES RECONNUES

Les entreprises ayant obtenu un statut de maison de disques reconnue ont reçu une enveloppe annuelle pour l'ensemble des projets admissibles qu'elles ont soumis. Onze (11) entreprises ont obtenu ce statut, soit le même nombre qu'en 2020-2021. En respect avec la mission du Fonds, les cibles sont atteintes pour les artistes en début de carrière, tant pour les investissements que pour le nombre d'artistes.

ACCÈS 1					
Répartition du nombre d'artistes et des engagements en fonction de l'avancement de la carrière					
Catégorie d'artistes	Cibles d'investissements	% des investissements admissibles	Nombre d'artistes	Cibles pour nombre d'artistes	% du nombre d'artistes
Artistes en début de carrière (1-2-3 albums en carrière)	Minimum 55 %	83 %	71	60 % à 75 %	82 %
Artistes en développement (4 et 5 albums en carrière)	S.O.	11 %	10	15 % à 25 %	11 %
Artistes établis (6 albums et plus en carrière)	Maximum 20 %	6 %	6	5 % à 15 %	7 %
TOTAL		**100 %**	**87**		**100 %**

ACCÈS 2

SEUILS DE VENTES

De nouveau, la mission du Fonds est respectée avec les cibles atteintes, voire dépassées quant aux artistes en début de carrière, tant en termes de nombre d'artistes que d'engagements octroyés

ACCÈS 2

Répartition du nombre d'artistes et des engagements en fonction de l'avancement de la carrière

Catégorie d'artistes	Cible annuelle (3 accès)	Nombre d'artistes	% d'artistes	Engagements octroyés	% engagements
Artistes en début de carrière (1-2-3 albums en carrière)	60 % à 75 %	11	85 %	433 030 $	84 %
Artistes en développement (4 et 5 albums en carrière)	15 % à 25 %	2	15 %	85 167 $	16 %
Artistes établis (6 albums et plus en carrière)	5 % à 15 %	0	0 %	0$	0 %
TOTAL		**13**	**100 %**	**518 197 $**	**100 %**

ACCÈS 3

SÉLECTION GRILLE

Le nouvel Accès 3 est en lien avec un des principes directeurs du Fonds, soit le soutien à une plus grande diversité de clientèles. Il regroupe deux voies distinctes : 3A pour la clientèle en situation minoritaire et 3B pour la clientèle du Québec. Les artistes en début de carrière et en développement sont directement visés par le 3A, tandis que le 3B s'adresse uniquement à ceux en début de carrière.

ACCÈS 3

Répartition du nombre d'artistes et des engagements en fonction de l'avancement de la carrière

Catégorie d'artistes	Accès 3A - CLOSM		Accès 3B		Total	Engagements octroyés	% d'engagements
	Nombre	Engagement	Nombre	Engagement			
1er Album	3	37 793 $	1	40 000 $	4	77 793 $	25 %
2e Album	3	64 591 $	1	29 831 $	4	94 422 $	30 %
3e Album	1	16 315 $	5	124 290 $	6	140 605 $	45 %
4e Album	0	0 $	Non admissible		0	0 $	0 %
5e Album	0	0 $	Non admissible		0	0 $	0 %
TOTAL	**7**	**118 699 $**	**7**	**194 121 $**	**14**	**312 820 $**	**100 %**

ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Les résultats suivants témoignent également de l'accompagnement du Fonds tout au long de la carrière des artistes.

FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FONDS RADIOSTAR POUR CES 111 ARTISTES

	2021-2022		1er album ou projet financé		2e album financé		3e album financé		4e album financé		5e album financé		Total Financement antérieur
Nombre d'albums en carrière	Artistes	Montants	Artistes	Montants	Artistes	Montants	Artistes	Montants	Artistes	Montants	Artistes	Montants	
Aucun album (EP et titres)	7	2 606 636 $	1	7 000 $									7 000 $
1er Album	38		10	457 726 $									457 726 $
2e Album	25		16	1 119 969 $	5	280 432 $							1 400 401 $
3e Album	23		15	1 120 526 $	11	691 745 $	4	265 641 S					2 077 912 $
4e Album	8	267 957 $	7	427 280 $	6	320 060 $	7	443 398 $					1 190 738 $
5e Album	4		2	115 000 $	1	38 667 $	3	219 692 $	1	93 746 $			467 105 $
6e Album	6	116 424 $	2	150 000 $	3	147 000 $	5	260 427 $	3	262 635 $	5	492 065 $	1 312 127 $
	111	**2 991 017 $**		**3 397 501 $**		**1477 904 $**		**1189 158 $**		**356 381 $**		**492 065 $**	**6 913 009 $**
Total Accompagnement													**9 904 026 $**

Au total, ce sont 9 904 026 $ qui ont été engagés par le Fonds pour accompagner la commercialisation des projets des 111 artistes soutenus en 2021-2022, tout au long de leur carrière.

S'appuyant sur la structure industrielle pour encourager le développement de la carrière des artistes, les engagements 2021-2022 sous le *Volet 1- Commercialisation* ont bénéficié à 36 structures différentes, soit 83 084 $ en moyenne par bénéficiaire (la médiane étant de 50 453 $).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE NIVEAU D'ENGAGEMENT OBTENU

Les 11 bénéficiaires ayant obtenu plus de 100 000 $ sont les maisons de disques reconnues financées en Accès 1, lesquelles représentent 72 % des sommes accordées au *Volet 1 – Commercialisation*. On peut aussi noter que 7 structures ont bénéficié d'une aide allant de 50 000 $ à 100 000 $ (17 %) et 18 structures d'une aide de 50 000 $ et moins (11 %).

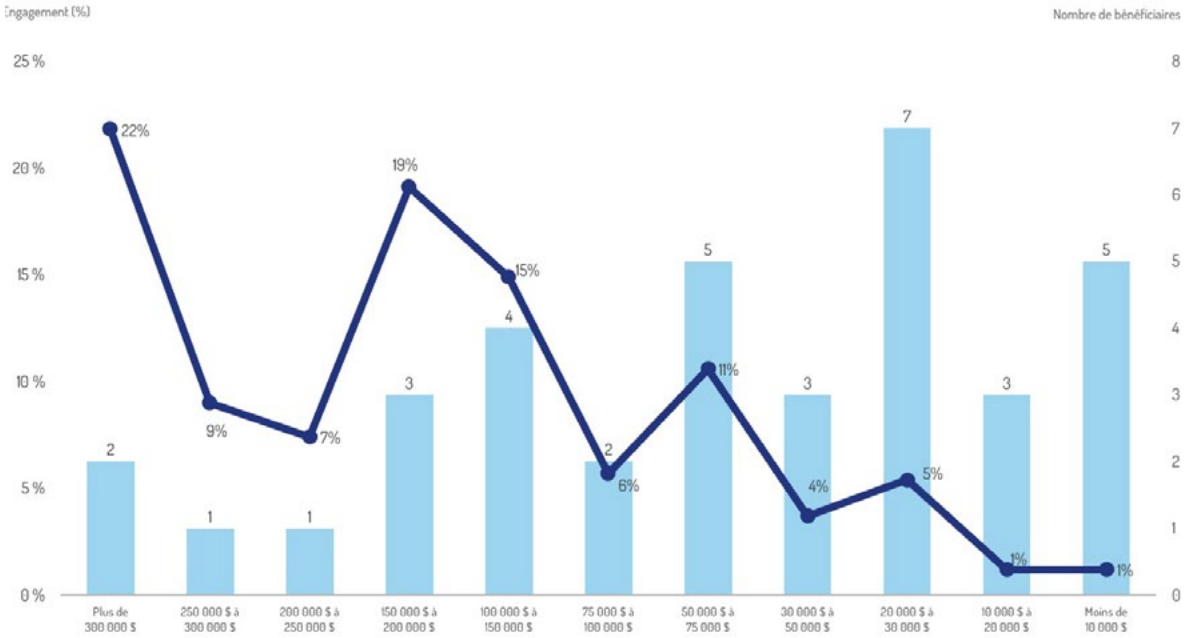

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS SELON LE PROFIL DU DEMANDEUR

PROJETS SOUTENUS SELON LE PROFIL DU DEMANDEUR

Profil du demandeur	Accès 1 Maisons de disques reconnues	Accès 2 Seuils de ventes	Accès 3A CLOSM	Accès 3B Projets prometteurs	Total	Engagement $
Artistes			3	1	4	79 847 $
Maisons de disques	0	7	3	1	11	379 416 $
Maisons de disques et Producteurs de spectacles	11	5	0	4	20	2 456 871 $
Producteurs de spectacles		4	1	1	6	74 883 $
TOTAL	11	16	7	7	41	2 991 017 $

LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Le mandat pancanadien du Fonds s'exprime à travers la mise en place de critères qui tiennent compte des différences de marché. Notamment grâce au nouvel Accès 3A et aux maisons de disques reconnues en Accès 1, la clientèle francophone en situation minoritaire représente 8,1 % de tous les artistes soutenus en 2021-2022. Il s'agit d'une part en hausse comparativement aux années passées. En effet, trois de ces artistes ont bénéficié du Fonds par des maisons de disques reconnues, cinq par la nouvelle voie 3A et un par la voie 3B porté par une entreprise du Québec. Ces neuf artistes de la francophonie canadienne proviennent de quatre provinces, soit du Nouveau-Brunswick (5), de la Nouvelle-Écosse (2), de la Saskatchewan (1) et de l'Ontario (1).

Artistes issus des communautés francophones en situation minoritaire (CLOSM) soutenus à travers les différents accès du Fonds

	Nombre total d'artistes	Nombre d'artistes en situation minoritaire	Part
2016-2017	68	3	4,4 %
2017-2018	67	4	6,0 %
2018-2019	67	6	9,0 %
2019-2020	67	3	4,5 %
2020-2021	76	3	3,9 %
2021-2022	111	9	8,1 %

PROJET COLLECTIF

Ce volet vise à soutenir les initiatives de **Promotion collective** complémentaires permettant d'appuyer les stratégies individuelles de mise en marché d'enregistrements sonores de la clientèle du Fonds. Ces projets permettent d'avoir un **impact direct sur la découverte**, la **visibilité**, le **développement de la carrière des artistes**, la **vente d'enregistrements sonores** et des revenus découlant de leur exploitation. Ce sont des projets de grande portée collective rejoignant les publics diversifiés des univers de la télévision, de la radio, de la presse, du Web, des médias sociaux et autres.

En 2021-2022, un projet a obtenu le soutien du Fonds pour un engagement de 150 000 $, ce qui correspond à 5 % du total des engagements pour l'exercice, respectant ainsi le maximum établi pour ce volet (10 %).

Porté par l'ADISQ, le projet soutenu vise la découverte d'artistes émergents à travers la présentation du *Premier Gala de l'ADISQ*, qui faisait un retour en direct cette année avec plus de 40 artistes en début de carrière ou en développement. Le projet comportait également le volet *Ma première nomination* mis sur pied afin de saluer les artistes en nomination pour une première fois (40) dans le cadre des Galas de l'ADISQ.

LES EFFETS

Quatre grands secteurs sont couverts par les interventions du Fonds : Promotion - Spectacles - Web - Images. Sur la base des dossiers fermés au cours de l'exercice 2021-2022, voici la répartition des dépenses effectuées pour couvrir les montants versés :

DÉPENSES PAR SECTEUR

Dans le cadre de leurs enveloppes annuelles, les maisons de disques reconnues devaient effectuer leurs dépenses entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. Quant aux dossiers individuels, au nombre de 90, il s'agit de projets démarrés et soutenus dans les deux années antérieures et qui ont été fermés en 2021-2022.

À l'instar de l'année précédente, les trois postes de dépenses les plus importants sont les images (45,8 %), le Web (14,2 %) et les activités scéniques (11 %).

	2021-2022			
Postes	Accès 1 - 11 maisons de disques reconnues pour 89 projets	90 dossiers individuels terminés en cours d'année	Total	Proportion (%)
Images	1692 966 $	1403 845 $	3096 811 $	45,8 %
Promotion *	185 082 $	113 409 $	298 491 $	4,4 %
Relations de presse	213 117 $	288 048 $	501 165 $	7,4 %
Promotion radio	201 155 $	191 310 $	392 465 $	5,8 %
Web	446 456 $	513 821 $	960 277 $	14,2 %
Télévision	54 845 $	177 500 $	232 345 $	3,5 %
Radio	7 824 $	49 845 $	57 669 $	0,9 %
Magasin	2 100 $	27 035 $	29 135 $	0,4 %
Imprimé	35 294 $	86 739 $	122 033 $	1,8 %
Panneaux	168 052 $	89 573 $	257 625 $	3,8 %
Tour support	24 077 $	43 743 $	67 820 $	1,0 %
Activités scéniques**	381 822 $	364 631 $	746 453 $	11,0 %
TOTAL	3 412 790 $	3 349 499 $	6 762 289 $	100 %

* La promotion inclut des dépenses de promotion internationale pour un montant de 111 480 $.
** Les dépenses en activités scéniques incluent les postes Showcase, Première partie et Spectacles.

ALBUMS

Durant la période couverte par le financement du Fonds, les ventes des projets fermés totalisent **104 703 albums**, comparativement à 33 865 lors du dépôt des projets.

TITRES NUMÉRIQUES

Les ventes des titres numériques réalisées durant la période couverte par le financement du Fonds totalisent **51 946 unités**, comparativement à 24 221 lors du dépôt des projets.

ÉCOUTE EN CONTINU

La diffusion en continu a atteint un total de **172 154 065 écoutes** durant la période couverte par le financement du Fonds, comparativement à 37 421 819 lors du dépôt des projets.

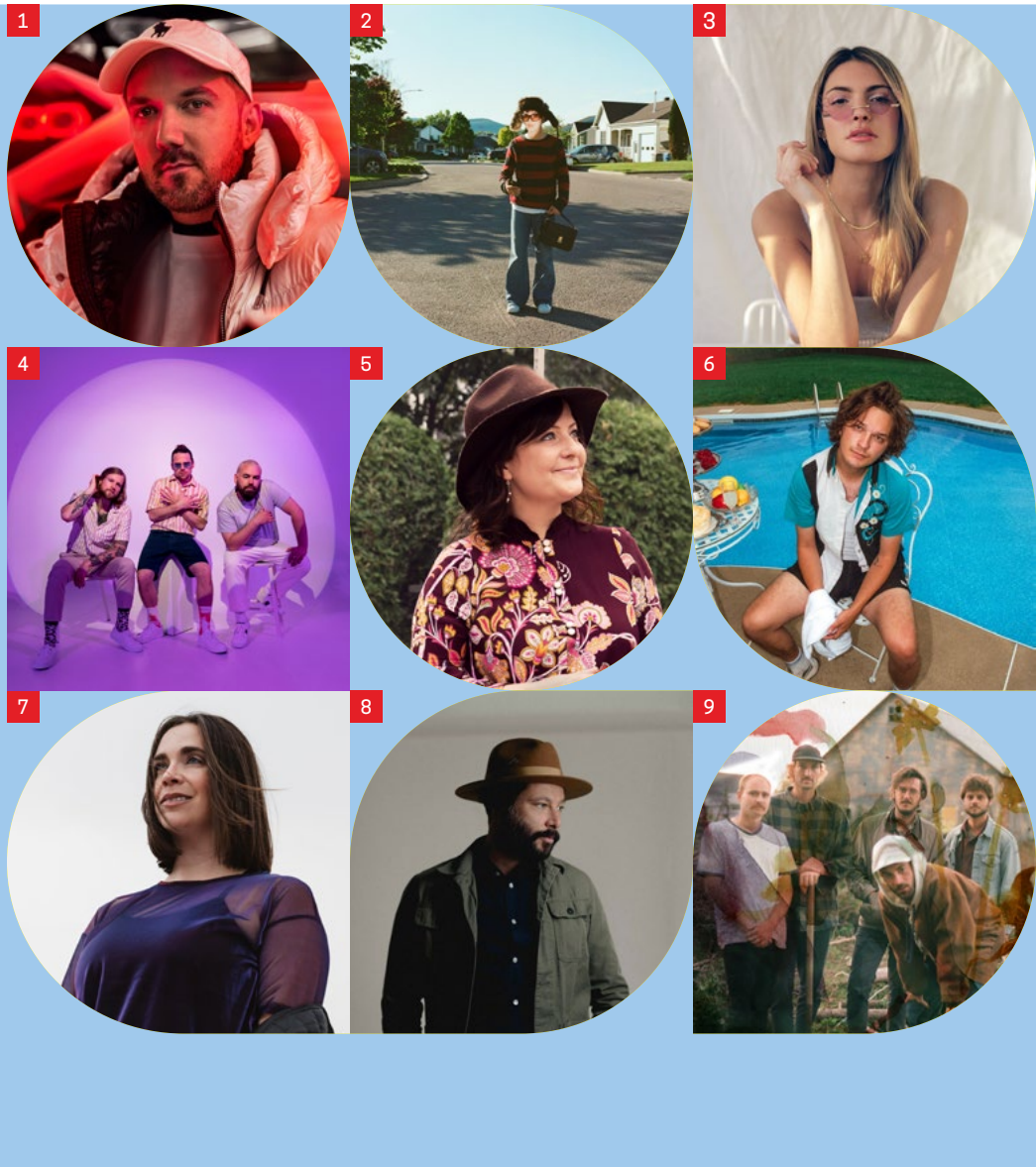

JAY SCOTT (1)
Crédit : Félix Renaud

HUBERT LENOIR (2)
Crédit : Noémie Doyon Leclerc

ZOÉ SANDERS (3)
Crédit : Gaëlle Leroyer

LES MARYANN (4)
Crédit : maxymegagne

MARIE-ANNICK LÉPINE (5)
Crédit : Caroline Babin

MARCO EMA (6)
Crédit : Adam Payette-Bédard

MARJOLAINE MORASSE (7)
Crédit : Paméla Lajeunesse

TIRE LE COYOTE (8)
Crédit : Émilie Dumais

MON DOUX SAIGNEUR (9)
Crédit : Jérémie Boivin et Mathieu Larone

SPECTACLES RÉALISÉS ET REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES DOSSIERS INDIVIDUELS

Sur les 90 dossiers individuels fermés en 2021-2022, 25 visaient des activités scéniques pour 25 albums différents. Un total de 237 représentations ont été offertes, dont les Showcases et premières parties. Ce soutien a contribué à générer plus de 642 000 $ en revenus autonomes du côté des producteurs.

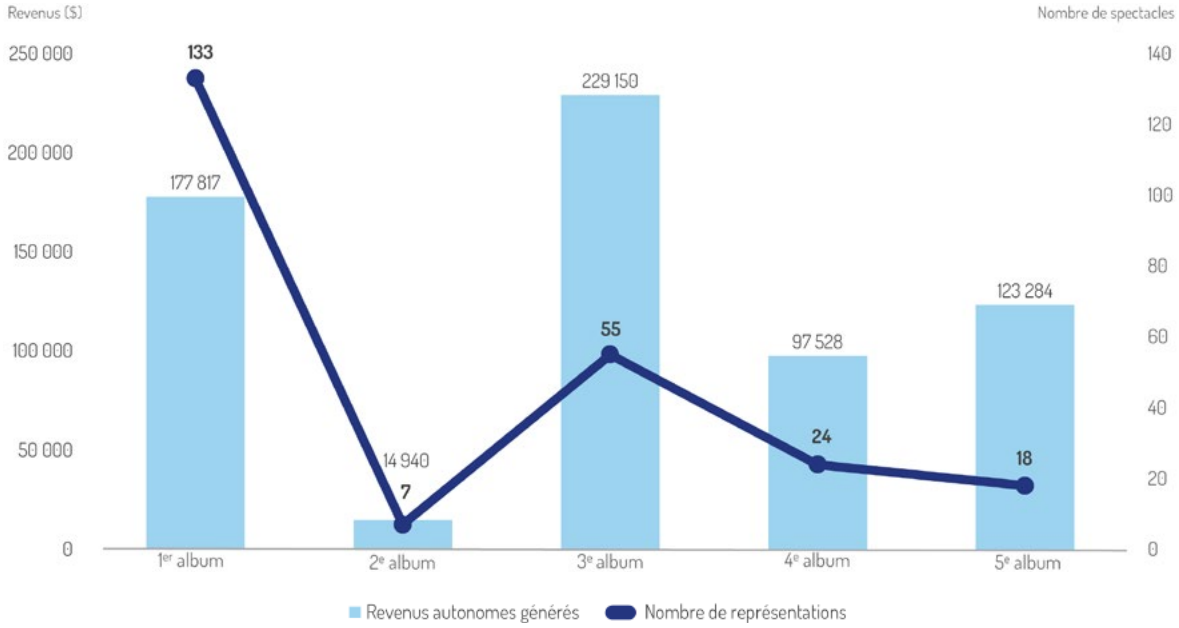

On peut remarquer que le 3e album est celui qui a généré le plus de revenus de spectacles.

Voici les résultats en ce qui a trait aux vidéoclips des 90 dossiers individuels fermés au cours de l'année 2021-2022. Au total, 120 vidéoclips ont été financés, une hausse de 23 % par rapport à l'an dernier. L'image et le vidéoclip ont été un important moyen de promotion sur ces dossiers fermés.

Vidéoclips financés selon le nombre d'albums en carrière de l'artiste

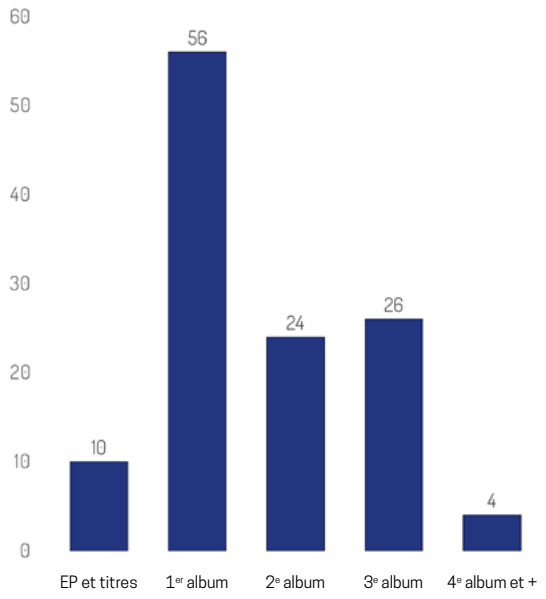

Vidéoclips financés selon l'ordre chronologique de leur sortie

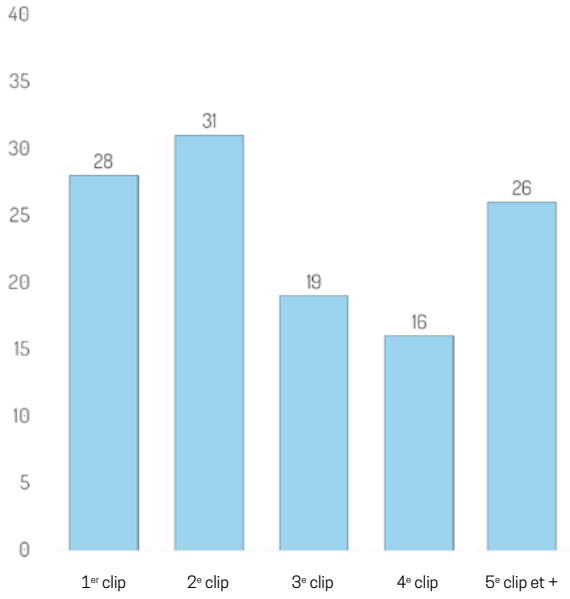

VIDÉOCLIPS FINANCÉS SELON LE NOMBRE D'ALBUMS EN CARRIÈRE DE L'ARTISTE ET LA CATÉGORIE MUSICALE DE L'ALBUM

En termes de clips financés, le genre Hip-hop arrive bon premier avec 43 clips soutenus, dont la majorité est pour des premiers albums en carrière. Le genre Populaire suit avec 28 clips, aussi en majorité pour des premiers albums. Ces catégories sont suivies du Folk (12), et de l'Alternatif et du Rock à égalité (11).

Le coût de production moyen par vidéoclip est de 21 445 $.

Au total, ces 120 vidéoclips cumulent 30 425 294 visionnements, soit 253 544 visionnements en moyenne par clip.

Catégorie	EP et titres	1er album	2e album	3e album	4e album et +	TOTAL
Alternatif	1	2	4	4	0	11
Country	0	2	0	2	0	4
Folk contemporain	0	6	5	1	0	12
Hip-hop	4	19	10	10	0	43
Jazz	0	2	0	4	0	6
Pop rock	0	1	0	1	0	2
Populaire	5	15	2	2	4	28
Rock	0	9	0	2	0	11
Urbain	0	0	3	0	0	3
TOTAL	10	56	24	26	4	120

Ces données ne sont pas disponibles pour les projets des maisons de disques reconnues en Accès 1.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS RADIOSTAR

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2022

FONDS RADIOSTAR

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2022

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	36 - 37
RÉSULTATS	38
ÉVOLUTION DE L’ACTIF NET	39
BILAN	40
FLUX DE TRÉSORERIE	41
NOTES COMPLÉMENTAIRES	42 - 46

beaulieucarrier
Beaulieu Carrier Inc.
7450, boul. les Galeries d'Anjou, bur. 530
Anjou (Québec) H1M 3M3
t 514.281.1616 • f 514.281.8981

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fonds RadioStar

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Fonds RadioStar** (la « **Fondation** »), qui comprennent le bilan au 31 août 2022, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fonds RadioStar** au 31 août 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Fondation** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la **Fondation** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la **Fondation**.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la **Fondation**;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la **Fondation** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la **Fondation** à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)

Beaulieu Carrier inc.

Anjou, le 17 novembre 2022

[1] Monique Beaulieu, CPA auditrice

FONDS RADIOSTAR

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	**2 097 136 $**	2 285 881 $
Honoraires de gestion - ACR	**(9 450)**	(10 500)
	2 087 686	2 275 381
Intérêts	**268 253**	262 114
Distributions sur parts de fonds communs de placement	**207 748**	205 196
Gain matérialisé sur la disposition de placements	**-**	352 430
Perte non matérialisée sur la juste valeur de placements	**(1 065 219)**	(66 573)
	1 498 468	3 028 548
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	**294 513**	287 612
Honoraires professionnels	**12 779**	13 083
Loyer	**42 316**	42 417
Communications	**31 873**	31 052
Assurances	**1 839**	1 691
Frais de gestion de placements	**442**	-
Frais financiers	**105**	524
	383 867	376 379
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	**1 114 601**	2 652 169
Contributions d'aide	**3 754 438**	3 582 386
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	**(2 639 837)**	(930 217)
Amortissement des autres éléments d'actif	**862**	862
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(2 640 699) $**	(931 079) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2022	2021
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	**17 185 936 $**	17 869 947 $
Insuffisance des produits sur les charges	**(2 640 699)**	(931 079)
Affectation interne	**976 042**	247 068
SOLDE À LA FIN	**15 521 279 $**	17 185 936 $
ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)		
SOLDE AU DÉBUT	**1 543 073 $**	1 790 141 $
Affectation interne	**(976 042)**	(247 068)
SOLDE À LA FIN	**567 031 $**	1 543 073 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS RADIOSTAR

BILAN

AU 31 AOÛT 2022

	2022	2021
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	**2 355 358 $**	939 716 $
Débiteurs	**1 253 965**	864 910
Intérêts à recevoir	**20 693**	140 544
Dépôt bancaire, taux de 2,73 %, échéant en mars 2023	**275 000**	5 500 000
Frais payés d'avance	**4 693**	4 540
	3 909 709	7 449 710
PLACEMENTS, AU COÛT (note 5)	**4 000 000**	2 250 000
PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR (note 6)	**8 199 578**	9 057 049
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	**-**	862
	16 109 287 $	18 757 621 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	**20 977 $**	20 924 $
Produits reportés	**-**	7 688
	20 977	28 612
ACTIF NET		
Non affecté	**15 521 279**	17 185 936
Grevé d'une affectation interne (note 4)	**567 031**	1 543 073
	16 088 310	18 729 009
	16 109 287 $	18 757 621 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Raymond Duberger
Président

Jacynthe Plamondon-Émond
Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2022	2021
FONCTIONNEMENT		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	**1 690 943 $**	1 556 807 $
Intérêts encaissés	**388 104**	402 963
	2 079 047	1 959 770
Contributions d'aide versées	**3 754 438**	3 582 386
Achats de biens et services payés	**90 344**	88 030
Rémunération du personnel payée	**293 623**	290 329
	4 138 405	3 960 745
	(2 059 358)	(2 000 975)
INVESTISSEMENT		
Acquisition de parts de fonds communs de placement	**-**	(9 347 504)
Disposition de parts de fonds communs de placement	**-**	3 997 504
Acquisition de dépôts bancaires	**(5 100 000)**	(2 150 000)
Disposition de dépôts bancaires	**8 575 000**	7 000 000
	3 475 000	(500 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**1 415 642**	(2 500 975)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**939 716**	3 440 691
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**2 355 358 $**	939 716 $

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué en organisme à but non lucratif et sans capital-actions le 16 février 2001 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. En décembre 2013, **Fonds RadioStar** a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.*

Destiné en priorité aux projets visant les artistes en début de carrière, suivis de ceux ciblant les artistes en développement de carrière, le financement offert par le **Fonds RadioStar** s'articule autour de 2 volets. Le *volet 1 – Commercialisation* vient appuyer les investissements réalisés par les détenteurs des droits d'exploitation des enregistrements sonores en promotion et en mise en marché de projets canadiens en musique vocale francophone. Le *volet 2 – Projet collectif* vise à soutenir la réalisation de projets de promotion collective structurants pour le secteur de la musique francophone canadienne.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec*, **Fonds RadioStar** est un organisme à but non lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits de **Fonds RadioStar** proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au **Fonds RadioStar** et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux (2) fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au **Fonds RadioStar**; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au **Fonds RadioStar**. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir le 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux (2) fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées conformément aux décisions du CRTC, lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits d'intérêts et les distributions sur parts de fonds communs de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Fonds RadioStar évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs et passifs financiers relatifs aux opérations entre apparentés sont évalués initialement au coût. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des parts de fonds communs de placement qui sont évaluées à la juste valeur.

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre (4) ans.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration de **Fonds RadioStar** assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de **Fonds RadioStar** consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois (3) mois, à partir de la date d'acquisition.

4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 567 031 $ (1 543 073 $ en 2021) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2022.

5. PLACEMENTS, AU COÛT

	2022	2021
Dépôts bancaires, taux variant entre 0,35 % et 9,51 %, échéant entre juillet 2024 et avril 2027	**3 900 000 $**	2 150 000 $
Parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins, au taux de 4,25 %, au coût	**100 000**	100 000
	4 000 000 $	2 250 000 $

6. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2022	2021
Parts de fonds communs de placement	**8 199 578 $**	9 057 049 $

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
Logiciels	3 449 $	3 449 $	**- $**	862 $
Site Web	14 694	14 694	**-**	-
	18 143 $	18 143 $	**- $**	862 $

8. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs	**267 $**	1 104 $
Salaires à payer	**20 710**	19 820
	20 977 $	20 924 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La **Fondation** a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion pour un montant de 1 432 181 $ (1 273 229 $ en 2021) et contributions d'aide pour un montant de 546 891 $ (465 896 $ en 2021).

Ces entreprises sont considérées comme apparentées en raison du fait que leurs représentants siègent au conseil d’administration du **Fond RadioStar**. Ces dernières répondent à tous les critères établis par **Fonds RadioStar** et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange.

10. ENGAGEMENTS

Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 567 031 $ (1 543 073 $ en 2021). De cette somme, une portion de 135 302 $ (333 845 $ en 2021) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Fonds RadioStar, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la **Fondation** à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la **Fondation** est principalement lié aux débiteurs.

Pour les montants à recevoir des radiodiffuseurs, l'organisme évalue, de façon continue, les sommes qu'il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur les décisions rendues par le CRTC.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de **Fonds RadioStar** l'exposent au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Fonds RadioStar est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent **Fonds RadioStar** à un risque de juste valeur. Les dépôts bancaires et les parts de capital Desjardins exposent la Fondation à ce risque.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. **Fonds RadioStar** est exposé au risque de prix autre en raison des parts de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

12. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En vertu de la proposition, visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de langue française devenue « **Fonds RadioStar** », présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence de la **Fondation**. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2022, les charges représentent 8,4 % des contributions.

13. RÉGIME DE RETRAITE

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de cotisations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois (3) mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de 3,5 % de l'employé. La charge de retraite au montant de 16 843 $ (16 546 $ en 2021) est incluse dans les salaires aux résultats.